

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 87

présenté par
M. Chouat et M. Lioger

ARTICLE 2

I. – À la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 224 »

le montant

« 510 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la troisième colonne du même tableau, substituer au montant :

« 559 »

le montant :

« 701 ».

III. – En conséquence, à la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 4, substituer au montant :

« 149 »

le montant :

« 435 ».

IV. – En conséquence, à la même ligne de la troisième colonne du même tableau, substituer au montant :

« 293 »

le montant :

« 435 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger la trajectoire présentée par la LPPR de l'impact des mesures annoncées dans le cadre du plan de relance de l'économie, qui prévoit de consacrer 400 millions d'euros supplémentaires dès 2021 au budget de l'ANR.